

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

Objet :
**Convention
d'objectifs et de
financement annuelle
2026 entre la Ville de
Trignac et l'Ecole de
Musique de Trignac**

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affichée à la porte de
la Mairie le
27 novembre 2025

Et que la convocation
avait été faite le

Exposé,

La Ville de Trignac, dans le cadre de son soutien aux associations et de sa politique culturelle, peut conclure des conventions avec ses partenaires culturels. Il s'agit d'une part de déterminer les intentions respectives de chacun et d'autre part de contribuer conjointement au déploiement d'une dynamique territoriale.

Soucieuse de favoriser la pratique musicale des enfants, des jeunes et des adultes, la ville de Trignac s'attache à soutenir les initiatives de ses partenaires. Dans ce cadre, la ville est en relation avec l'Ecole de Musique de Trignac associative (EMT) depuis plusieurs années.

Il est formalisé l'appui technique et logistique pour le déploiement des activités de l'association par une convention de mise à disposition de locaux municipaux.

Il est proposé de convenir d'une convention d'objectifs et de financements pour le soutien financier de la Ville à cette association afin de contribuer à son fonctionnement et au soutien de la pratique musicale par les Trignacais.es.

Commune de Trignac

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 26 novembre 2025

DEL_20251126_18

- 29**
20 L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre,
23 Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE
Jean-Louis LELIEVRE (arrivé à 19h16) - Laurence FREMINET
Gilles BRIAND - Emilie CORDIER (départ à 19h45) - Hervé MORICE
Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND
Benoît PICHARD - Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT
Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER - Yannick BEAUVAIS
Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Brieg PICAULT
Françoise HAFFRAY

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat
respectivement :**

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET (arrivé à 19h16)
- Emilie CORDIER donne son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE (départ à 19h45)
- Marjorie GARCIA a donné son pouvoir à Brieg PICAULT
- Magali MACE a donné son pouvoir à Laurence DUPONT

Absents : David PELON - Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS
Michel CONANEC - Aurélie LE GUNEHEC - Alain DESMARS

Jessica NICOLAS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le

S²LOW

ID : 044-214402109-20251126-DEL_20251126_18-CC

La convention (Cf. Annexe) prévoit les engagements suivants :

- La Ville de Trignac
 - o Verse une subvention d'un montant de 32 000 € selon l'échéancier suivant :
 - 15 janvier 2025 : un 1^{er} versement de 8 000 €, soit 25% du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 3.
 - 15 avril 2025 : un 2^{ème} versement de 8 000 €, soit, soit 25% du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 3.
 - 15 juillet 2025 : à l'issue de la première réunion avec la Ville prévue à l'article 7 de la convention, un 3^{ème} versement de 8 000 €, soit, soit 25% du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 3
 - 15 novembre 2025 : à l'issue de la première réunion avec la Ville prévue à l'article 7 de la convention, versement du solde, soit 25% du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 3
 - o Met à disposition à titre gracieux des locaux communaux selon la convention de mise à disposition signée en parallèle
- L'association
 - o Participe à la dynamique culturelle trignacaise
 - o Participe à au moins trois rendez-vous avec la Ville de Trignac en cours d'année
 - o Fournir dans les 6 mois suivant la clôture de chaque exercice
 - le compte-rendu financier,
 - les états financiers ou les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes
 - le rapport d'activité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Culture en date du 12 novembre 2025.

VU l'avis de la commission des Finances en date du 17 novembre 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : d'approuver la convention d'objectifs et de financement annuelle 2026, avec l'École de Musique de Trignac.

Article 2 : Dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026, au chapitre 65, sur le compte 65748 "subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé".

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	23
Voix contre	0
Abstentions	0

Transmis à M le Sous-Préfet le :
Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu par M le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le : **SLOW**
Publié le :
Publié ou affiché le :
ID : 044-214402109-20251126-DEL_20251126_18-CC



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT